



**DEL 22-054**

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE  
COMMUNE D'YVRE L'ÉVEQUE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION

**Le 11 mai 2022**

DATE D’AFFICHAGE

**Le 11 mai 2022**

NOMBRE DE  
CONSEILLERS

**En exercice : 27**

**Présents : 21**

**Votants : 27**

L’an deux mille vingt deux

Le dix-sept mai à 20 h 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Damienne FLEURY, Maire.

**ETAIENT PRESENTS**

Damienne FLEURY, Nadine JOLU, Hakim ACHIBET, Mélanie BOCQUENET, Christian POIRIER, Fanny PIRA, Maryse BAYBAY, Alain GIBERGUES, Delphine FOUQUET, Benoît CHAUVIN, Alain GUICHET, Denis MINIER, Jean-Philippe GUYON, Sylvain BACHELEY, Philippine DANGRÉAUX, Pascale FÉGER, Stéphane DALIVOUST, Louis MASSARD, Sylvie LAUTRU, Mickaël JUIGNÉ, Marie CHEVALIER,

**ETAIENT ABSENTS**

Eric ANDRE donne pouvoir à Alain GUICHET, Pierre CASTILLON donne pouvoir à Jean-Philippe GUYON, Angélique PLANCHETTE donne pouvoir à Benoît CHAUVIN, Nicolas ROUGET donne pouvoir à Damienne FLEURY, Jérôme DELISLE donne pouvoir à Louis MASSARD, Philippe PAUMIER donne pouvoir à Mickaël JUIGNÉ.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le : 19 mai 2022

et que la convocation au Conseil a été faite le : 11 mai 2022

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

**SECRETARE DE SEANCE** : Fanny PIRA

\*\*\*\*\*

**OBJET : Modification de la subvention à Familles Rurales – Multi-accueil**

Rapporteurs : Alain GIBERGUES, Mélanie BOCQUENET

Lors du conseil municipal du 5 avril 2022, une subvention de 79.100 euros a été attribuée à l'association Familles Rurales dans le cadre de la gestion du multi-accueil.

Cette subvention a été attribuée alors que le résultat de fonctionnement 2021 de cette structure n'était pas connu de la commune.

Dernièrement, l'association a communiqué son résultat 2021, qui atteste d'un excédent de 15.000 euros.

Aussi, l'association a proposé d'ajuster le montant de la subvention qu'elle percevra pour l'année 2022 en déduisant du montant alloué le résultat de l'exercice 2021.

Dans ces conditions, il est proposé au conseil municipal de modifier le montant de la subvention accordée à Familles Rurales pour la gestion du multi-accueil et de le porter à 64.100 euros au lieu de 79.100 euros, soit une baisse de 15.000 euros.

**Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.**

**VOTE** :

**Pour :**

**Contre :**

**Abstention :**

Pour copie certifiée conforme.

Yvré l'Évêque, le 19 mai 2022

**Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité et de sa transmission en Préfecture ce jour**

Madame le Maire,  
Damienne FLEURY

